

## Conseil scientifique de l'institut de Physique (INP)

### Recommandation

**Motion pour l'attribution du relèvement du forfait des frais d'environnement de l'ANR  
aux laboratoires.**

**L'évolution récente du règlement financier de l'ANR a conduit au relèvement du forfait des frais d'environnement de 4 à 8%. Les 4% de frais d'environnement supplémentaires ont été intégralement reversés par le CNRS aux laboratoires cette année. Le CSI de l'INP accueille très favorablement cette décision du CNRS compte tenu du rôle majeur des laboratoires dans la bonne réalisation des projets et demande à ce que le versement d'au moins la moitié des frais d'environnement soit garanti de manière pérenne aux laboratoires.**

Pascale Launois

Présidente du CSI INP

Recommandation adoptée le 23 Mars 2017  
22 votants : 22 oui, 0 abstention, 0 non

#### Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS
- Mme Anne PEYROCHE, directrice générale déléguée à la science du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur de l'INP